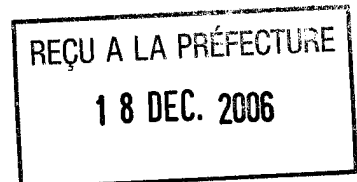


N° CG 2007/I-2e/03  
Séance du 18 DEC.



**BUDGET PRIMITIF 2007**  
**INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU TOURISME**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 13 novembre 2006
- VU l'avis des Commissions Réunies du Conseil Général, en date du 12 décembre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- de valider le nouveau dispositif relatif aux sentiers de découverte, à savoir :
  - les sentiers de découverte issus des démarches GERPLAN sont pris en compte par le Service Environnement et Agriculture au titre des crédits dédiés à cette politique, à un taux bonifié de 40 %, avec un plafond de dépense subventionnable de 45.600 €, sous condition que les projets soient novateurs et prennent en compte les enjeux environnementaux identifiés dans les GERPLAN. ;
  - les sentiers de découverte non pris en compte au titre des GERPLAN continuent à être pris en compte au titre des crédits tourisme, selon les modalités antérieures, à savoir subvention à hauteur de 20 % des travaux, avec un plafond de dépense subventionnable à hauteur de 45 600 € HT.
- d'adhérer à l'association Rhin Vivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, et de s'acquitter à ce titre pour l'année 2007 d'une cotisation de 20 € ;

- de désigner :
  - M. Frédéric STRIBY, Président de la Commission « Actions et relations internationales », en tant que représentant titulaire au sein de l'association Rhin Vivant ;
  - M. Alphonse HARTMANN, Président de la Commission « Economie, tourisme, université et recherche » en tant que représentant suppléant au sein de l'association Rhin Vivant.
  
- d'inscrire au titre du BP 2007 les crédits suivants :
  - **Programme F 41 Promotion Touristique**

**En investissement :**

    - \* une autorisation de programme à hauteur de 1 310 000 €
    - \* un crédit de paiement de 2 658 080 €

**En fonctionnement :**

    - \* un crédit de fonctionnement de 588 100 €.
  
  - **Programme F 042 Maison de l'Alsace à Paris**

**En investissement :**

    - \* un crédit de paiement de 600 000 €

**En recettes :**

    - \* un crédit de 300 000 €

**En fonctionnement :**

    - \* un crédit de 35 000 €
  
  - **Programme F 045 Bioscope**

**En investissement :**

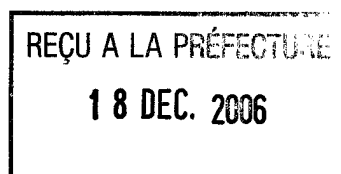
    - \* un crédit de paiement de 2 251 000 €

**En fonctionnement :**

    - \* un crédit de fonctionnement de 200 000 €

Ces différents montants sont ventilés conformément aux tableaux joints en annexe 1 à 4.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions d'attribution des aides à l'hôtellerie avec les maîtres d'ouvrage ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des autorisations de programme, des crédits de paiement et des recettes votés ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'adoption de la nouvelle convention de partenariat avec l'Office National des Forêts sur les aménagements touristiques en forêts domaniales.



Adopté  
 ...8...voix contre la partie « Bioscope »  
 .....abstentions

LE PRESIDENT

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 18 DEC. 2006

Publication 29 DEC. 2006

Pour le Président du Conseil Général  
 ...délégation

Charles BUTTNER

Lucovic LIONS